

ROME

Les Décisions de la Congrégation de l'Inquisition romaine sur la crémation des corps, après la mort, substituée à l'inhumation. Beaucoup d'évêques et de vrais catholiques se sont émus de voir que ce sont des hommes d'une foi douteuse, ou des *francs-maçons*, qui s'efforcent aujourd'hui de faire revivre l'usage païen de brûler les corps humains après la mort, et qu'il s'est même formé dans ce but des sociétés particulières. Dans la crainte que les fidèles ne soient séduits et entraînés et qu'insensiblement ne s'affaiblisse le respect dû à la coutume observée parmi les chrétiens et consacrée par les rites de l'Église, d'inhumer les corps des défunts, ils ont demandé à la suprême Congrégation de l'Inquisition romaine une règle certaine de conduite qui éclaire les fidèles et les prémunisse contre les intentions perfides des sectaires.

En conséquence, les deux questions suivantes ont été posées :

1o Est-il permis de donner son nom aux sociétés qui s'agitent pour faire adopter l'usage de brûler les cadavres humains ?

2o Est-il permis de régler que son cadavre ou celui d'autres personnes sera brûlé ?

Les Eminentissimes et Révérendissimes Pères les Cardinaux inquisiteurs pour les choses de la Foi, après avoir sérieusement et mûrement examiné les doutes, ont répondu : Non aux questions ci-dessus posées.

Et s'il s'agit, dans la première question, de sociétés affiliés à la secte maçonnique, on encourrait les peines portées contre elle.

Sa Sainteté Léon XIII a approuvé et confirmé par son autorité souveraine les décisions des Em. Cardinaux. De plus, Sa Sainteté a donné l'ordre d'en faire communication aux Evêques, afin que les fidèles des troupeaux qui leur sont confiés soient instruits à propos, par leurs soins, et détournés du détestable abus de brûler les cadavres.

Rome, 19 mai 1886.

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

“ Son Eminence le Cardinal Lavigerie, archevêque de Carthage et d'Alger, est arrivé dimanche à Rome venant de Malte, où il était allé visiter les établissements de sa mission et se rendant en France.

“ Le séjour de l'illustre Cardinal sera de peu de durée. On sait qu'il a maintenant à Rome, à Saint-Nicolas-des-Lorrains, une Procure de ses missions d'Afrique.

“ Son Eminence a été reçue, lundi matin, en audience particulière par Sa Sainteté.

On sait, dit le même journal, que les évêques du Canada ont tenu dernièrement un Concile régional à Québec. A la suite de ce Concile, les évêques canadiens viennent de publier une lettre